

## Emploi type et objectifs

Le Tapissier Garnisseur fabrique, répare et entretient des sièges (chaises, fauteuils, etc...).

Il réalise les travaux de garnitures sur fûts (carcasses) neufs et/ou à rénover, pour du mobilier de style ou contemporain. Il maîtrise les techniques traditionnelles (garnitures en crin) et les techniques modernes (mousses, matériaux de synthèse). Sa connaissance des principaux styles en ameublement lui permet à l'occasion de conseiller le client.

Pour cela, il évalue la faisabilité du produit, sélectionne les différents matériaux et outils, prépare la production, réalise les travaux et assure les finitions.

## Public et conditions d'admission

*Etre reconnu travailleur handicapé et avoir une décision d'orientation en formation émanant de la MDPH de votre département.*

Il est nécessaire :

- De maîtriser la langue française et d'avoir un esprit logique et rigoureux
- D'avoir une sensibilité réduite aux allergies, aux bruits
- D'avoir certaines conditions physiques : postures de travail différentes (assis, debout, accroupi, souplesse dorsale, déplacement en cours de travail, ...), port de charges (10-15 kg) ...
- D'avoir une bonne dextérité et bonne perception spatiale
- D'avoir un sens esthétique, de réaliser un travail soigné

## Formation

### Pédagogie

Nous alternons les cours collectifs avec les travaux en sous-groupe en proposant un appui individuel. Les nombreuses mises en situation réelles induisent un comportement fortement participatif.

### Moyens

Nous utilisons exclusivement du matériel professionnel avec un outillage adapté tant traditionnel que moderne (ourleuse, triple, entraînement, surjeteuse, machine à coudre professionnelle, fer à repasser, tables de coupe...)

**Durée**            **11 mois de formation technique** dont 4 semaines d'application en entreprise

<sup>1</sup> Correspondance Niveau V (CAP-BEP) dans l'ancienne Nomenclature des Niveaux de certification

**Validation** Le TP (Titre Professionnel) Couturier d'Ameublement, homologuée de niveau 3<sup>2</sup> est délivré par le Ministère chargé de l'Emploi. Si l'ensemble des compétences du TP ne sont pas acquises, ce sont des CPP (Certificat de Compétences Professionnelles) qui peuvent être délivrés.

## Programme de la formation

**Activité type 1** réaliser des travaux courant de garniture contemporaine

### 3 Compétences professionnelles

- Confectionner une garniture composée de mousse
- Confectionner une garniture à bosse en mousse
- Confectionner une garniture capitonnée mousse

**Activité type 2** réaliser des travaux courants de garniture traditionnelle

### 3 Compétences professionnelles

- Confectionner une garniture épaisse avec ou sans ressorts
- Confectionner une garniture à cuvette avec coussin
- Confectionner une garniture suspendue

Chaque compétence est évaluée en contrôle continu pendant la formation par des ECF (Evaluations passées en Cours de Formation).

- **Période d'Application en Entreprise**

Elle a pour objectif de mettre le stagiaire en situation réelle de travail. Une période ponctue et complète ainsi les temps forts d'apprentissage des compétences.

- **Réalisation d'un DP (Dossier Professionnel)**

Descriptions de pratiques professionnelles par activité type, abordées en atelier ou en entreprise.

- **Epreuve de synthèse pour l'obtention du TP ou des CCP**

Cette épreuve se déroule au terme de la formation. Elle tient compte des Evaluations passées en Cours de Formation, en contrôle continu, des résultats de la mise en situation professionnelle et du Dossier Professionnel.

A chaque activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles.

**Contact : Sylvie Besnard 06 77 08 43 90  
s.besnard@ucrm.fr**

---

<sup>2</sup> Correspondance Niveau V (CAP-BEP) dans l'ancienne Nomenclature des Niveaux de certification